Conseil supérieur de l'éducation
Québec

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion le 15 septembre à 10 h 30 n° 2
CNW – Code 1

La gestion de la profession enseignante

LE CONSEIL PROPOSE DE POURSUIVRE LE DÉBAT PENDANT UN AN

Sainte-Foy, le 15 septembre 2004. – Le Conseil supérieur de l'éducation recommande au ministre de l'Éducation, M. Pierre Reid, «de confier à une commission indépendante le mandat de redéfinir les paramètres de la gestion de la profession enseignante, dans une perspective de professionnalisation et de valorisation ». Cette commission, formée majoritairement d'enseignantes et d'enseignants, aurait un mandat d'un an.

Dans un avis intitulé *Un nouveau souffle pour la profession enseignante,* le Conseil affirme l'importance du leadership du personnel enseignant dans la gestion de sa propre profession. Il considère que le statu quo n'est pas de nature à favoriser la professionnalisation de l'enseignement.

Le Conseil prend toutefois acte de la polarisation actuelle du débat entre les tenants d'un ordre professionnel et les tenants du statu quo. Aussi propose-t-il la mise en place « d'un espace de débat constructif » en vue d'en arriver rapidement à un plan d'action, établi de façon concertée, par ceux qui partagent la responsabilité de l'éducation au Québec.

La commission proposée devrait plus spécifiquement répondre aux trois questions suivantes :

1. À quels acteurs devrait incomber la responsabilité de la gestion de la profession enseignante?
2. Quelle structure (comité, commission, office, régie, ordre professionnel ou autre) serait le mieux en mesure d'assumer cette fonction?
3. Comment passer de la situation actuelle à la situation souhaitée?

Le mandat donné à cette commission devrait en outre porter sur la gestion des mécanismes d'encadrement de la profession enseignante et l'élaboration d'un plan d'action permettant la mise en œuvre effective des recommandations.

Cette recommandation sur la gestion de la profession enseignante est la dernière de la vingtaine que le Conseil formule dans son avis.

En novembre 2002, le ministre de l'Éducation confiait au Conseil supérieur de l'éducation le mandat de préparer un avis « sur le sens et l'importance que la société québécoise entend donner à la profession enseignante en mettant en relief la vision globale de cette profession dans une perspective de renouvellement, de professionnalisation et surtout de valorisation de celle-ci ». Cette demande, formulée dans un premier temps par le ministre Sylvain Simard, avait été reprise par son successeur, M. Reid.

« Ce mandat, il importe de le souligner, était et demeure beaucoup plus large et fondamental que la question de la création d'un ordre professionnel des enseignants. Il n'a trait qu'à un aspect de la profession enseignante, celui de sa gestion. » a déclaré le président du Conseil, M. Jean-Pierre Proulx.

« La vision de la profession enseignante que le Conseil propose dans son avis ainsi que les recommandations qu'il formule sur son développement constituent sans nul doute des assises sur lesquelles la commission pourra, le cas échéant, prendre appui dans la réalisation de son mandat. » a conclu le président.

- 30 -

Source : Josée Turcotte
Directrice de l'administration et des communications

Renseignements ou entrevues : Marie Mercier
Conseillère en communication
Téléphone : (418) 643-8253
Cellulaire : (418) 951-5283

Note : Vous pouvez consulter l'avis intitulé *Un nouveau souffle pour la profession enseignante*, ainsi que ses abrégés (français et anglais) en accédant au site du Conseil supérieur de l'éducation (www.cse.gouv.qc.ca).